

COMPOSTAGE & JARDINAGE DURABLE

Des solutions pour vos déchets de cuisine & du jardin

1 Le compostage

C'est un processus naturel de décomposition des déchets organiques (feuilles, herbes, épluchures de fruits et légumes...) qui, en présence d'eau et d'oxygène, et sous l'action de micro-organismes du sol (bactéries, champignons, vers...) se transforment, après quelques mois de maturation, en une matière proche du terreau: le compost.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés : petits déchets de jardin (tontes, feuilles mortes,...), épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café...

Qu'il se pratique en tas ou en composteur (acheter ou fabriquer maison), le compostage est le 1^{er} geste de réduction des déchets.

Vous n'êtes pas encore équipés d'un composteur ?

Le Sictom BBI vous propose des composteurs individuels à tarifs préférentiels. Pour toute commande, merci de téléphoner au 02.37.96.74.66

 Un seul composteur sera vendu par foyer



BOIS :
300 Litres à 10 €
600 Litres à 15 €



PLASTIQUE :
320 Litres à 10 €
620 Litres à 15 €



2 Le broyage, le paillage & la tonte mulching

Une grande partie des déchets verts est compostable, mais les résidus de taille, les tontes et les feuilles mortes représentent un volume important de déchets verts qui encombrant parfois le composteur. Plutôt que de les emmener en déchèterie, recyclez-les grâce au broyage, au paillage et à la tonte mulching.

Ces solutions permettent d'enrichir le sol, de limiter l'arrosage, de protéger les plantes (chaleur, gel) et de réduire les herbes indésirables. Vous limiterez également l'usage de produits chimiques (engrais, pesticides...)



=> Le paillage consiste à recouvrir le sol de matières végétales au pied des plantes, des arbustes, des fleurs... ..

=> Un broyage est parfois nécessaire avant paillage. Il peut être réalisé à l'aide d'une tondeuse pour vos petits branchages et déchets secs, pour les feuilles mortes à l'automne en mélange avec la tonte. Pour les plus gros branchages, il est nécessaire de s'équiper d'un broyeur (louer ou acheter d'occasion, à plusieurs...)

=> Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulching coupe l'herbe tondue en fines particules qui se déposent sur la pelouse. Les brins d'herbe hachés vont se décomposer sur le sol en formant un humus naturel enrichissant votre pelouse.

Il est inutile d'acheter des produits venant de loin : les résidus de jardins forment d'excellents paillis, à portée de main !

3 La déchèterie & la plateforme de compostage

Les déchèteries de Brou, Bonneval, Illiers-Combray ainsi que la plateforme de compostage de Dangeau accueillent également vos déchets verts, ils seront transformés en compost au bout de quelques mois.

Attention aux envois lors du transport de vos déchets !!!



Pour rappel: le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par la circulaire du 18 novembre 2011.

Privilégiez des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air : compostage, paillage, broyage....



COLLECTE DES DASRI (DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX)

Les DASRI sont des déchets produits par une activité de soins qui présentent un risque infectieux et de contamination pour l'homme et l'environnement. Ils nécessitent de ce fait un traitement particulier. Les DASRI concernent tous les patients en auto-traitement. Certains de ces déchets sont des Piquants, Coupants, Tranchants (PTC) pris en charge par la filière DASTRI.

La collecte des DASRI

Depuis Juin 2006, le SICTOM avait mis en place un dispositif de collecte des DASRI. Les pharmaciens distribuaient des boîtes sécurisées vides auprès des patients en auto-traitement (fournies gratuitement par la société Alliance Sante) et les déchèteries récupéraient les boîtes pleines afin que ces déchets soit éliminés en toute sécurité. L'éco-organisme DASTRI a été créé pour organiser la collecte et le traitement de ces déchets. Désormais, ce sont des pharmacies agréées qui reprennent gratuitement vos boîtes d'aiguilles pleines.

Comment ça marche ?



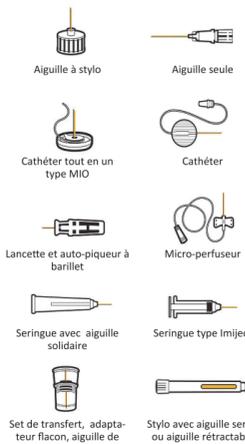
Depuis le 1er Juin 2014, le SICTOM ne prend plus en charge les boîtes de DASRI en déchèteries.

Les patients doivent désormais les rapporter dans un des points de collecte suivants:

- => Pharmacie de la MATRASSIERE, 1-3 Place de la Matrassière, 28160 BROU
- => Pharmacie CALLENS, 1 rue de la Grève, 28800 BONNEVAL
- => Pharmacie BOUVART, 16 Place de l'Eglise, 28120 ILLIERS-COMBRAY
- => Pharmacie CHAPPARD, 4 Place de l'Eglise, 28120 ILLIERS-COMBRAY
- => Pharmacie LAVALLEE, 4 rue de Beauce, 28120 BAILLEAU-LE-PIN

L'ensemble des points de collecte du territoire national est consultable sur l'outil de géo-localisation de DASTRI: <http://nous-collectons.dastri.fr>

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS TRANCHANTS



Et les Médicaments Non Utilisés (MNU) ?

RAPPORTEZ en pharmacie vos médicaments Non Utilisés périmés ou non, même s'il en reste que très peu.



L'OPÉRATION « ECO-DÉFIS » DES COMMERÇANTS & ARTISANS

Courant 2013, le SICTOM BBI s'est associé à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** pour mettre en place l'opération **Eco-défis** également soutenue par le **Conseil Général d'Eure et loir**, dans le cadre de son Plan de Prévention des Déchets et de son Plan Climat Energie.

L'objectif est de faire connaître et valoriser par un label « **Eco-défis** » les artisans qui mettent en place, dans leurs établissements, des actions concrètes en faveur de l'environnement.

L'artisan engagé doit relever au minimum **3 défis**, dans un délai de **6 mois**, sur des thématiques telles que **l'énergie, le transport, les déchets et leurs emballages, les rejets et fluides et les éco-produits**.

Pour cette première année, **17 artisans** du secteur de **l'alimentation et des services** des principaux centres bourgs du territoire (Brou/Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray) se sont engagés dans cette démarche. Le comité de labellisation réuni en Avril 2014 a délivré le label « Eco-défis » aux artisans, commerçants les plus méritants:

- Charcuterie Chemin (Bonneval)
- Au service de la Beauté (Bonneval)
- Institut Nina (Bonneval)
- Boulangerie Bossion (Bonneval)
- Sylvie Coiffure (Bonneval)
- Boulangerie Guillemain (Illiers-Combray)
- Salon de coiffure Profil'hair (Illiers-Combray)
- L'atelier de Jennifer (Brou)
- Fleur Deshaies (Brou)
- Boucherie Mousseau (Brou)
- Boucherie Guillon (Brou)
- Boucherie-Charcuterie Henault (Brou)
- Pressing Brou Clean (Brou)
- Salon de coiffure Krooner (Brou)
- L'Atelier de l'Ozanne (Brou)
- Le Plat d'Étain (Brou)



Syndicat mixte pour la collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Brou, Bonneval, Illiers-Combray

INFOS 2015

SICTOM BBI
10, rue de la Mairie
28160 DANGEAU

Tél: 02 37 96 74 66

Fax : 02 37 96 74 69

E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr

Site web : www.sictombbi.fr



Le mot du Président

Dans quelques jours, certaines de vos habitudes dans le domaine de la collecte de vos déchets vont être modifiées.

Le principal objectif de ce bulletin d'information, en complément du récent guide pratique distribué, est de faire en sorte que le nouveau système de collecte se mette en place dans les meilleures conditions, pour tous : usagers, collecteurs, responsables de notre SICTOM...

Je compte sur votre coopération.

Sachez que les modifications décidées vont dans le sens d'une amélioration du service tout en maîtrisant, le mieux possible, l'évolution des coûts.

Bien à vous

Dominique Dousset, Président du SICTOM.

COLLECTE - Ce qui change

- L'extension de la collecte en porte à porte sur l'ensemble des communes du syndicat
- L'utilisation de bacs roulants mis à disposition de chaque foyer et établissement professionnel
- L'optimisation des fréquences de collecte avec un nouveau planning (p. 3 et 4)
- La collecte en mélange des emballages recyclables et des papiers



Après collecte, ces matériaux sont acheminés au centre de tri NATRIEL à Dreux qui affine le geste de l'usager en retirant les refus et en séparant les différents matériaux qui sont ensuite envoyés vers les usines de recyclage. Jusqu'en 2014, les papiers étaient triés sur une chaîne différente de celle des emballages. Il était donc obligatoire de les séparer au moment de la collecte. Mais en début d'année 2014, le centre de tri Natriel s'est engagé dans des travaux importants de modernisation et de mécanisation de son process lui permettant d'assurer la séparation des emballages et du papier à la place de l'usager.

Quels objectifs ?

- Optimiser les coûts de collecte et de transport des déchets afin de mieux maîtriser notre budget
- Améliorer les conditions de stockage, de présentation et d'hygiène des déchets
- Respecter les préconisations de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) en terme de sécurisation des conditions de collecte pour les agents de ramassage
- Faciliter le geste de tri par des contenants mieux adaptés et par la simplification de la consigne de tri (emballages recyclables et papiers en mélange)

Une nouvelle organisation de collecte des déchets à partir du 5 janvier 2015

Enquête et distribution de bacs roulants

La société TEMACO a été mandatée, à l'issue d'un appel d'offres, pour enquêter chaque foyer du territoire du SICTOM BBI et distribuer les nouveaux bacs de collecte.

Les visites des enquêteurs se terminent. Si vous n'avez toutefois pas reçu vos bacs de collecte et les documents, merci de contacter TEMACO au 0 800 150 312 jusqu'au 31/01/14. Passée cette date, merci de vous adresser au Sictom au 02.37.96.74.66.

Un courrier explicatif et un guide pratique de gestion des déchets comprenant le nouveau planning de collecte, les nouvelles consignes de tri...sont distribués avec ces bacs.



ERRATUM

Pour les personnes distribuées avant le 30 septembre, une erreur s'est glissée dans le courrier explicatif qui vous a été donné avec les bacs. Le bac vert et le bac jaune ont été inversés. Merci de tenir compte du calendrier de collecte page 3 et 4 (également présent dans le guide pratique).



Modalités de collecte

Jusqu'au 3 janvier 2015 Pas de changement	A partir du 5 janvier 2015
 ou 	 Le bac roulant VERT pour le VERRE
 ou 	 Le bac roulant JAUNE pour les EMBALLAGES et PAPIERS
	 Le bac roulant GRIS pour les ORDURES RESIDUELLES

Les bacs roulants ne seront collectés uniquement qu'à partir du 5 janvier. A compter de cette date, seuls ces bacs devront être utilisés.

Les usagers qui ne souhaitent pas conserver leurs anciens bacs de tri pourront les déposer en déchèterie tout au long du mois de janvier



Dans les trois déchèteries, les bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables, le papier et le verre sont réservées aux résidences secondaires ou en cas d'oubli de collecte.

Vous financez déjà un ramassage au plus proche de votre domicile => NE SATUREZ PAS CES CONTENEURS INUTILEMENT!

Cela engendre des interventions de collecte supplémentaires facturées au SICTOM et donc répercutées sur votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour RAPPEL: les déchets toxiques, les bidons de combustibles, les piles, les appareils électriques et électroniques sont à déposer en déchèterie.



Infos - Bacs de collecte



=> Pourquoi un code barre et un numéro d'identification ? afin d'assurer le suivi et la maintenance du parc de bacs

=> Pourquoi une puce sur le bac gris ?

Le mode de tarification reste la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti**. Cependant, si la mise en place de la tarification incitative est encore facultative, les lois Grenelle en prévoient la généralisation progressive.

Le SICTOM a donc anticipé sur une éventuelle mise en place d'une future tarification à la **levée du bac** par le biais de la lecture d'une puce électronique (**levée = nombre de fois où le bac est collecté**).

Le retour d'expérience du SICTOM de la région d'Auneau en ce domaine sera enrichissant (voir encadré).

Exemple de tarification incitative - SICTOM de la région d'Auneau

Le choix du SICTOM d'Auneau s'est porté sur une **modification du mode de paiement actuel**: la **TEOM** pour passer en **TEOMI** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) :

⇒ Application à partir de 2014 (après une année test en 2013)

⇒ Seuls les bacs gris sont pucés !

⇒ Une facturation à la levée, comprenant:

- une part fixe qui finance les coûts des services (administration, collectes, tri sélectif, déchèteries, transport, bacs)

- une part variable avec un forfait de 26 levées par an (lié au volume de bac et au coût de traitement) et un coût par levée supplémentaire.

LE NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE

COLLECTE 1 FOIS PAR SEMAINE

LUNDI: Bouville, Charonville, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Le Gault-Saint-Denis, Luplanté, Meslay-le-Vidame, Montboissier, Moriers, Neuville-en-Dunois, Pré-Saint-Evroult, Pré-Saint-Martin, Sancheville et Vitray-en-Beauce

MARDI: Bonneval hors centre-ville, Dampierre-sous-Brou, Dangeau, Mottereau et Trizay-les-Bonneval

MERCREDI: Bailleau-le-Pin, Blandainville, Cernay, Illiers-Combray hors centre-ville, Les Charteliers-Notre-Dame, Magny, Marchéville, Méréglise, Saint-Eman et Sandarville,

VENDREDI: Brou hors centre-ville, Montharville et Unverre

SAMEDI: Alluyes, Bullou, Gohory, Mézières-au-Perche, Saint-Avit-les-Guespières, Saumeray, Vieuvicq et Yèvres



MARDI & VENDREDI: BONNEVAL centre ville* et Brou centre-ville*
MERCREDI & SAMEDI: Illiers-Combray centre-ville*

* liste des rues comprises dans les centres villes => page 4

A partir du 5 Janvier 2015

COLLECTE 2 FOIS PAR SEMAINE



REGLES DE COLLECTE

Pour faciliter le travail des agents de collecte, présentez vos bacs comme ci-contre.

Seuls les bacs du SICTOM doivent être utilisés. Merci de sortir vos bacs la veille au soir après 18h00 (au minimum au 3/4 pleins de préférence).

Lors d'un jour férié, la collecte est reportée au jour ouvrable suivant.



Avec la POIGNÉE COTÉ RUE

COLLECTE DU VERRE 1 FOIS PAR MOIS



Verres

1^{er} JEUDI du mois: Brou centre-ville*, Bullou, Dampierre-sous-Brou, Illiers-Combray centre-ville*, Unverre et Yèvres

2nd JEUDI du mois: Alluyes, Bonneval centre-ville*, Le Gault-Saint-Denis, Meslay-le-Vidame, Montboissier, Moriers, Neuville-en-Dunois, Pré-Saint-Evroult, Pré-Saint-Martin, Sancheville et Vitray en Beauce

3^{ème} JEUDI du mois: Bailleau-le-Pin, Brou hors centre ville, Cernay, Illiers-Combray hors centre-ville, Les Charteliers-Notre-Dame, Magny, Marchéville, Méréglise, Mottereau, Saint-Eman et Vieuvicq

4^{ème} JEUDI du mois: Blandainville, Bonneval hors centre ville, Bouville, Charonville, Dangeau, Epeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Gohory, Luplanté, Mézières-au-Perche, Montharville, Saint-Avit-les-Guespières, Sandarville, Saumeray et Trizay-les-Bonneval.

Collecte de hameaux - cas particuliers

Hameau	à cheval sur	Collecté avec les tournées de	Bac gris + Bac jaune	Bac vert
Bougeâtre	Yèvres / Dangeau	Dangeau	Mardi	4 ^{ème} jeudi du mois
Fransaches	Charonville / Blandainville / Illiers Combray	Charonville	Lundi	4 ^{ème} jeudi du mois
La Cailloterie et les Champs Blancs	Yèvres / Unverre	Yèvres	Samedi	1 ^{er} jeudi du mois
La Leu	Vieuvicq / Illiers Combray	Illiers Combray	Mercredi	3 ^{ème} jeudi du mois
La Métaire	Vieuvicq / Saint-Avit les Guespières	Saint-Avit les Guespières	Samedi	4 ^{ème} jeudi du mois
La Revetterie	Vieuvicq / Illiers Combray	Illiers Combray	Mercredi	3 ^{ème} jeudi du mois
La Rivière	Vieuvicq / Illiers Combray	Vieuvicq	Samedi	3 ^{ème} jeudi du mois
Le Perruchay	Bonneval / Montboissier	Bonneval	Mardi	2 ^{ème} jeudi du mois
Prétouville	Blandainville / Illiers Combray	Blandainville	Mercredi	4 ^{ème} jeudi du mois

*Brou centre-ville

Av. Du Général De Gaulle jusqu'à la Gare
Av. du Président Kennedy
Chemin de la Chaussée
Passage du Beauf
Place d'Armes
Place de la Nation
Place de la Matrassière
Place des Halles
Place du Dauphin
Rue Aristide Briand
Rue Bisson
Rue de Chartres de la Place des Halles jusqu'au n° 12 rue de Chartres
Rue de Châteaudun
Rue de Courtaulin de la Rue Emile Baudin jusqu'aux n° 5 et 16 rue de Courtaulin inclus
Rue de la Bouverie
Rue de la Chevalerie
Rue de la Filanderie
Rue de la Fontaine
Rue de la Fresnaye
Rue de la République
Rue de la Tête Noire
Rue de l'Arsenal
Rue de l'Abreuvoir
Rue de l'Hôtel de Ville
Rue de Robinson
Rue d'Égalité
Rue des 4 Vents
Rue des Connettes
Rue des Changés
Rue du 4 septembre
Rue du Château
Rue du Foyer
Rue du Lavoir
Rue du Mail
Rue Emile Baudin Jusqu'au pont de chemin de fer
Rue Henry Dunant
Rue Lucien Deneau
Rue Marcel Hubert
Rue Paul Hacault
Rue Saint-Jean
Rue Saint-Georges
Rue Saint-Romain
Rue Thiers
Rue Traversière
Rue Valadier
Logements collectifs HLM
Rue des Noyers
Rue Pont Mousson

*Illiers-Combray centre-ville

Avenue Charles Brune les n° 10, 13 et caserne pompiers
Avenue du Général De Gaulle de la Rue des Fusillés jusqu'au n° 42 et coopérative compris
Avenue du Maréchal Foch
Avenue Georges Clémenceau
Place de la Gare
Place de l'Église
Place du Gué Bellerin
Place du Maréchal Maunoury
Promenade de la Citadelle
Promenade de la Fontaine
Rue Charles Péguy
Rue de Beauce de la Rue Florent d'illiers jusqu'aux n° 55 et 70 compris
Rue de Bourgneuf
Rue de Bréhalville
Rue de Charmois
Rue de Chartres de la Rue de Beauce jusqu'au n° 59 (garage auto), complexe des Gloriettes compris
Rue de Cotron
Rue de Courville de l'Avenue du Général De Gaulle jusqu'au passage à niveau
Rue de la Croix Rompue
Rue de la Fontaine
Rue de la Maladrerie de la Rue Philebert Poulain jusqu'aux n° 34 (avant Chemin du Filoir) et 29 compris
Rue de Tansonville de la Rue Saint-Pierre jusqu'aux n° 1 et 18 compris
Rue des Aumônes
Rue des Caves
Rue des Deux Angès
Rue des Fusillés
Rue des Gloriettes Logements collectifs HLM uniquement
Rue des Lavoisirs
Rue des Poullies
Rue des Trois Mariés
Rue des Verges
Rue du 19 mars 1962 les n° 1, 2, 4, 6, 8 et 10
Rue du Calvaire
Rue du Château
Rue du Chêne Doré
Rue du Docteur Galopin
Rue du Docteur Proust
Rue du Pavillon
Rue Florent d'illiers
Rue Guy Mocquet
Rue Henry Germond
Rue Léon Ferré
Rue Pasteur
Rue Philebert Poulain
Rue Rebourss Panny
Rue Saint-Hilaire
Rue Saint-Pierre de la Rue Saint-Hilaire jusqu'à la Rue de la Croix Rompue
Rue Sainte Barbe
Rue Serpente
Rue Victor Loureau

*Bonneval centre-ville

Avenue de la Gare
Boulevard Alfred Billaut
Impasse de Brou
Impasse des Ouches
Place de l'Église
Promenade du Mail
Rue Alcide Hayer
Rue Alfred Billaut
Rue Basse du Mail
Rue Charles Jouanneau
Rue d'Alluyes de la Rue de Chartres jusqu'à l'Avenue de la Gare
Rue de Chartres de la Rue de Résistance jusqu'à l'Avenue de Gare (garage automobile inclus)
Rue de la Grève
Rue de la Résistance de la de Chartres jusqu'à la Rue des Ganerres
Rue de la Vicomté
Rue de l'Avé Maria
Rue d'Enfer
Rue des Filloirs
Rue des Fossés Hérissons
Rue des Fossés Saint Jacques
Rue des Fossés Saint Sauveur
Rue des Ecoles De la rue des Fossés Saint Sauveur au Boulevard Billaut
Rue des Halles Fréveau
Rue des Ouches
Rue d'Orléans de la Rue Hérissons jusqu'à la maison de retraite
Rue du Bas de l'Église
Rue du Général Ferron
Rue du Mail
Rue du Pont de Boisville N° 1, 3, 2, 4, 6 et 8
Rue du Vergias de la Rue de la Résistance jusqu'au pont inclus
Rue Emile Peigné de la Rue d'Orléans jusqu'au n° 30 Rue E. Peigné
Rue Fief Isaac
Rue Fillon
Rue Hérissons
Rue Leroux
Rue Porte Blanche
Rue Saint Michel de la rue de Chartres jusqu'à la Rue Porte Blanche
Rue Saint Roch
Rue Traversière
Ruelle des Vignes
Sentier de la Gare
Logements collectifs HLM
Rue de l'Orme
Rue du Bois Chevalier
Square du Pressoir